



Remboursement tuiles défectueuses

Par lechalut

Bonjour, ayant refait la toiture en tuiles il y a 4 ans ,les tuiles se mettent en poussière, ces tuiles ont été achetées et donc payées par ma fille et la facture est à son nom, j'ai demandé au magasin de me rembourser ou refaire la toiture et il refuse car il me dit que je n'ai pas le droit puisque la facture n'est pas à mon nom, je crois rever car il y a des milliers de vente qui sont dans ce cas, alors merci de me donner votre avis.Cordialement.

Par TUT03

Bonjour
c'est donc à votre fille de faire un recours auprès du vendeur, voire du fabricant

Le vendeur est il un marchand de matériaux de construction en bonne et due forme ?

les tuiles ont elles été achetées neuves et portent elles la norme CE ?

qu'en dit le couvreur qui a posé les tuiles ?

Par lechalut

Bonjour, merci d'avoir répondu le seul problème tout le reste est conforme facture etc. Vous me dites que c'est à ma fille de saisir le magasin, mais alors étant donné que c'est moi et ma femme qui habite la maison et que l'assurance habitation est à mon nom, le magasin va répondre qu'étant donné que ce n'est pas elle qui habite elle n'a aucun préjudice. Je me permets de vous poser une question n'avez vous jamais installé chez vous des produits ou matériaux que des artisans ou autres ont payés ces matériaux et donc la facture est à leur nom. Je ne vois pas ma fille me facturer des tuiles qu'elle a achetée, et si un enfant ne peut pas acheter un produit quel qu'il soit à la place de ses parents cela deviendrait invivable. Cordialement.

Par CToad

?

Votre fille demande le remboursement d'un produit défectueux, point. A partir du moment où l'usage qu'elle en a fait est conforme - c'est à dire les poser sur un toit- à qui appartient le toit n'est que secondaire.

Vous vous créez des problèmes pour rien, et oui, le magasin a raison en disant que c'est celui qui porte la facture qui se fait rembourser. Si on pouvait se faire rembourser les achats des autres, les escroqueries fleuriraient partout.

Par lechalut

Bonjour, merci pour votre réponse, si j'ai bien compris c'est à ma fille de demander le remboursement peut importe où seront posées les tuiles, si cela est conforme? Est-ce que c'est conforme que ce soit ma fille qui a payé à ma place? On a pas pensé à ce genre de problèmes étant donné le lien de parenté à savoir cela on aurait fait mettre la facture à mon nom, mais voilà nous n'avons pas pensé à ce genre de situation. Cordialement.